



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Ahmed Medhoune, *Président du Conseil* ;
Emir Kir, *Bourgmestre* ;
Philippe Boïketé, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Halil Disli, Luc Frémal, Ahmed Mouhssin, Serob Muradyan, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Hayat Mazibas, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Jean-Michel Lambermont, Pauline Warnotte, *Conseillers communaux* ;
Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

Excusés Nezahat Namli, *Échevin(e)* ;
Zoé Genot, Thierry Balsat, Kenan Aydogan, Jean-Michel Muhire, *Conseillers communaux*.

Séance du 13.03.19

#Objet : Bien-être animal ; charte du "chien citoyen" ; approbation.#

Séance publique

Le Conseil,

Vu que la Commune de Saint-Josse compte près de 1.000 chiens enregistrés en 2018 sur la plateforme officielle DogID ;

Attendu que le chien et l'humain doivent cohabiter dans l'espace public ;

Considérant que, pour une bonne cohabitation, certains principes doivent être respectés ;

Vu que ces principes consistent à assurer :

- La sécurité des humains et des autres chiens ;
- La propreté de l'espace public ;
- Le respect de la législation en vigueur en matière de bien-être animal ;
- La bonne santé des chiens.

Attendu que la charte du « chien citoyen » reprend ces principes ;

Considérant qu'en signant la charte, le propriétaire de chien s'engage à respecter ces principes et à mettre tout en œuvre pour une bonne cohabitation entre l'homme et le chien ;

Attendu que la charte sera disponible en ligne sur le site de la Commune et pourra être signée via un formulaire électronique ou un formulaire papier ;

Vu que les signatures seront consignées par la Commune ;

Décide :

- D'approuver le contenu de la charte ;
- De donner son accord pour la diffusion de la charte sur le site internet de la Commune.

24 votants : 23 votes positifs, 1 abstention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Neve

Le Président,
(s) Ahmed Medhoune

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 14 mars 2019

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour